

Le progrès et les



Fondation canadienne pour l'innovation
Canada Foundation for Innovation

grandes réalisations

sont le résultat

Innovation

de personnes qui

désirent avancer et

innover.

Rapport annuel 1997-1998

Table des matières

Message du président du conseil	1
Message du président	3
Une programmation innovatrice	5
Bâtir les partenariats	7
Mesurer l'impact de la FCI	9
Une approche novatrice à l'évaluation de projets	9
Un engagement envers l'excellence administrative	9
Fondation canadienne pour l'innovation	10
États financiers	11

Fondation canadienne pour l'innovation

350 rue Albert

C.P. 77

Ottawa ON

K1R 1A4

Tél. : (613) 947-6496

Télex. : (613) 943-0923

www.innovation.ca

ISBN 0-968418-4-6

Cat. N° C146/1998

août 1998

C'est avec un immense plaisir que je vous soumetts le premier rapport annuel de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), qui a été créée par le gouvernement fédéral en 1997 dans le but de renforcer l'infrastructure nécessaire pour effectuer de la recherche de niveau international dans les universités, collèges, hôpitaux et établissements sans but lucratif au Canada. Avec son mandat exclusif à l'infrastructure de recherche, la FCI a été conçue pour compléter la mission des conseils subventionnaires fédéraux. Grâce à un investissement initial du gouvernement fédéral de 800 millions de dollars et les intérêts courus, la Fondation sera en mesure de consacrer en moyenne 180 millions de dollars durant les cinq prochaines années à des projets d'infrastructure de recherche. La Fondation et ses partenaires de financement des secteurs public, privé et bénévole ont le potentiel d'engendrer plus de 2 milliards de dollars d'investissement dans l'infrastructure de recherche.

Message du président du conseil

En 1997, M. George E. Connell a procédé avec l'appui de MM. Robert Groux et Robert Davidson, de l'Association des Universités et Collèges du Canada (AUCC), à une consultation exhaustive de la communauté de recherche canadienne. Cet exercice avait pour but de cerner les besoins d'infrastructure des établissements de recherche du Canada et d'identifier des mécanismes en vue de les combler. La Fondation a également bénéficié de l'expertise de collègues de Finances Canada, d'Industrie Canada, des conseils de recherche fédéraux—le Conseil de recherches médicales, le Conseil de recherches en sciences humaines—ainsi que de l'Association des Universités et Collèges du Canada lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre initiale des politiques, des procédures et des services administratifs. Leurs nombreuses contributions ont rendu possible l'adoption de nos politiques et le lancement de notre premier concours national dans les semaines qui ont immédiatement suivi la nomination du conseil d'administration de la Fondation.

La FCI bénéficie du leadership d'administrateurs exceptionnels. Le décès tragique de M. J. Keith Brinscombe, président fondateur et directeur général de la FCI, a asséné un dur coup au moral des membres de l'équipe qui ont perdu un collègue et un ami. La FCI a toutefois pu compter sur son premier vice-président, M. Denis Gagnon, qui a accepté d'assumer la présidence à titre intérimaire et qui s'est brillamment acquitté de son rôle. M. Gagnon a été secondé dans ses fonctions par M^{me} Carmen Charette, vice-présidente, programmes, et M^{me} Manon Harvey, vice-présidente, finances, ainsi que par un personnel peu nombreux mais très dévoué que je tiens, au nom des membres du conseil d'administration, à remercier sincèrement pour le travail remarquable accompli lors du lancement de la Fondation.

En juin 1998, M. David W. Strangway s'est joint à la FCI à titre de président-directeur général. Il possède un impressionnant dossier de réalisations dans les domaines de la recherche géologique et de l'enseignement supérieur, et il a auparavant servi comme président de l'Université de la Colombie-Britannique.

La Fondation est une société autonome qui investit dans des projets d'infrastructure de recherche en vertu d'une entente de financement avec le gouvernement fédéral. La Fondation est dirigée par un conseil d'administration composé de 15 administrateurs choisis dans tout le Canada et qui possèdent une vaste expertise de la recherche dans les domaines de la science, de la santé, du génie et de l'environnement. La majorité des administrateurs sont nommés par un corps indépendant de membres de la FCI. Les autres administrateurs sont nommés par le gouvernement fédéral. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont accepté de siéger en qualité de membres et d'administrateurs de la FCI. Leur savoir et leur expérience contribueront grandement à la réalisation du mandat de la Fondation.

Les retombées de la FCI ne se limitent pas à des investissements importants dans l'infrastructure de recherche. Elles offrent la possibilité de renforcer les initiatives de la communauté de recherche et des conseils subventionnaires en vue de démontrer l'importance de la recherche pour l'avenir du Canada. La FCI permet également aux établissements canadiens de mettre en place un environnement propice au recrutement et la rétention de chercheurs de haut calibre.

La mise sur pied d'une nouvelle organisation constitue un défi des plus stimulants. La FCI a la chance de pouvoir compter sur des cadres et un personnel dont le talent, l'engagement, l'enthousiasme, et la capacité de travailler en équipe sont à la hauteur d'un tel défi.

John R. Evans, Président du conseil



Conseil d'administration de la Fondation canadienne pour l'innovation

(de gauche à droite – devant)

Administrateurs

Michael Smith
Directeur de la chaire Peter Wall en biotechnologie, Université de la Colombie-Britannique

Lorne A. Babink
Directeur, Veterinary Infections Disease Organization (VIDO)

Michael Gervais
Conseiller scientifique, directeur de l'Université Laval

Gedas A. Sakus
Président, Technologie, Nortel

Thomas A. Brzustowski
Président, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Sieda Thompson
Directrice générale, Gouverneur West Inc.

John R. Evans
Président du conseil d'administration, FCI

(de gauche à droite – assis)

Mary Anne White
Présidente, Gouverneur William en sciences des matériaux, Université Dalhousie

Robert A. Phillips
Directeur, Centre de recherche du cancer du Canada

Dian Cohen
Présidente, DC Productions Limited

Geoff Sinclair
Directrice, Exemplary Center for Interactive Technologies (E-CIT), Université Simon Fraser

David Pink
Professeur, Département de physique, Université St. Francis Xavier

Monique Prize
Professeure, Chaire GIS/NC/Nortel des femmes en sciences et en génie en Ontario, Université Carleton/Université d'Ottawa

(d'apparissant pas sur la photo)

Bernard Goupal
Président, Gestion TSC/BIO Inc. et TSC/INFO Inc. (Transfer Technologies Commercialisation Capital)

Jean Yves Leblanc
Président et chef de l'exploitation, Bombardier Transport

Agnes A. Braescu
Président du conseil d'administration, Fortis Inc., président, AT World

Gilles Cloutier
Consultant, ancien recteur de l'Université de Montréal

Jim Friksen
Directeur, Département Banking and Best de recherche médicale, Université de Toronto

Robert J. Groux
Président, Association des Universités et Collèges du Canada

Art Hanson
Président, Institut international du développement durable

Dorothy Lamont
Présidente, directrice générale, Secours canadien au cœur du Canada

Monique Ledebvre
Vice-présidente, Québec et Canada, Atlantique, Communications Infosson Canada

Julia Levy
Présidente-directrice générale, scientifique principale, QIP Therapeutics Inc.

Judith Maxwell
Présidente, Réseau canadien de recherche en politiques publiques

Edythe A. Parkinson-Mareux
Présidente, Gulf Heavy Oil

Peter J. Nicholson
Vice-président exécutif, Corporate Strategy, ICI Inc.

Con. Scola-Pierre
Président du conseil d'administration, Groupe SNC-Lavalin

Martha Piper
Présidente et vice-chancelière, Université de la Colombie-Britannique

Mari Spore
Présidente, Alberta Heritage Foundation for Medical Research

Ben Sofer
Professeur, Département de chimie, Université de la Saskatchewan

Denis Gagnon
Premier vice-président

Carmen Charette
Vice-présidente, programmes

Manon Harvey
Vice-présidente, finances

Un an après sa création, je me sens particulièrement privilégié d'avoir pu participer au lancement de la Fondation canadienne pour l'innovation. Si cette expérience a été enrichissante dès le départ, les derniers mois se sont avérés particulièrement gratifiants, stimulants et riches en défis tant sur le plan professionnel que personnel.

Message du président

Maintenant que nous avons franchi le stade initial de planification et que nous sommes sur le point d'entreprendre la phase des concours et l'allocation de fonds, je suis plus que jamais convaincu que la FCI aura des retombées profondes et à long terme, non seulement sur la capacité de recherche du Canada mais aussi sur la façon d'effectuer la recherche au pays.

La FCI est une première au Canada. À ce jour, aucune organisation ne s'était vue confier le mandat d'offrir aux chercheurs canadiens les installations et les équipements nécessaires pour renforcer notre capacité d'innovation. Pour réaliser son mandat, la FCI devra travailler en étroite collaboration avec ses partenaires des secteurs public, privé et bénévole en vue d'appuyer les meilleurs projets d'infrastructure dans les établissements de recherche. Certains gouvernements provinciaux ont déjà démontré concrètement leur appui à la FCI en annonçant la mise en oeuvre de programmes de financement de contrepartie pour renforcer les partenariats que les établissements de recherche ont déjà commencé à établir. De tels appuis envoient un message non équivoque aux Canadiens et Canadiennes quant à la vitalité de la communauté de recherche et à l'importance de ses contributions.

Les établissements de recherche du Canada et leurs partenaires des secteurs public, privé et bénévole ont fait leur vision de la FCI qu'ils s'emploient maintenant à réaliser. Au cours de la dernière année, ils n'ont ménagé ni le temps ni les efforts, et fait appel à certains des meilleurs talents du Canada, dans la préparation de propositions stratégiques en vue du premier concours de financement de la FCI.

Au début de 1998, les membres du personnel de la FCI ont effectué une tournée pancanadienne de dix villes dans le but d'établir un contact direct avec les représentants des milieux de la recherche et des affaires, des gouvernements provinciaux et des organisations bénévoles—les personnes et organismes au coeur même du mandat de la FCI. Ces rencontres ont suscité beaucoup d'intérêt auprès des membres de la communauté de recherche et leurs partenaires. Les commentaires et questions des participants à ces rencontres ont donné au personnel de la FCI une perspective privilégiée des besoins des établissements de recherche et de la meilleure façon d'y répondre.

Le succès de cette première année d'activité n'aurait toutefois pas été possible sans le leadership, l'excellence et l'engagement de son président fondateur, le regretté J. Keith Brimacombe. Il laisse une marque indélébile sur la FCI qui est aujourd'hui empreinte des principes et des idéaux qui l'ont guidé au cours d'une carrière en recherche exceptionnelle. Grâce à M. Brimacombe, la FCI repose sur des fondements solides et s'est dotée de valeurs organisationnelles—excellence, ouverture, transparence, réceptivité—qui témoignent de sa passion pour la recherche et son engagement profond envers l'innovation. S'il est impossible de mesurer l'ampleur de sa contribution, elle demeure néanmoins grandement appréciée.

Durant sa première année d'activité, la FCI a bénéficié de l'appui et des contributions de certaines des organisations les plus respectées au Canada—l'Association des Universités et Collèges du Canada, le Conseil de recherches médicales, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines, Finances Canada et Industrie Canada. Grâce à leur collaboration soutenue, la FCI a non seulement réussi à prendre son envol mais, plus important encore, elle a pu concevoir et mettre en oeuvre des mécanismes efficaces pour répondre aux besoins d'infrastructure de la communauté de recherche canadienne.

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier sincèrement le personnel de la FCI qui, jour après jour, a fait preuve d'un sens peu commun de professionnalisme, de dévouement et d'engagement. Je suis particulièrement fier des réalisations et de la créativité de ces personnes qui ont travaillé sans relâche pour mettre en place des programmes novateurs tout en assurant la transparence et l'efficacité de nos processus. Sans leur énergie et leur enthousiasme, il aurait été impossible d'accomplir autant en une si courte période.

C'est avec beaucoup d'anticipation que nous voyons approcher la date du premier concours de financement de la FCI. Dès le départ, nous avons décidé d'innover. Nous avons mis en place des mécanismes de financement originaux, fait appel aux nouvelles technologies afin d'améliorer la mise en oeuvre des programmes, et conçu des méthodes de demande et d'évaluation simples, exemptes de doublement et surtout, qui minimisent la charge de travail de la communauté de recherche. Nous saurons bientôt si nous avons eu raison de croire dans la capacité des établissements de recherche du Canada et leurs partenaires, d'emboîter le pas et de s'adapter à ce nouveau modèle de financement de l'infrastructure de recherche.

J'anticipe avec enthousiasme les défis qui nous attendent.

Denis Gagnon, Président-directeur général intérimaire

La raison d'être de la FCI est de fournir aux chercheurs canadiens les ressources nécessaires pour laisser libre cours à leur créativité et à leur esprit d'innovation. Elle est également de donner à des jeunes à l'esprit ouvert les outils nécessaires pour grandir et s'épanouir, et pour apporter leur propre contribution à notre pays et au monde.

Denis Gagnon, février 1998

Le Programme et les divers mécanismes de financement sont le résultat de plusieurs recherches avec les représentants du milieu de la recherche qui se sont tenues au cours du printemps et de l'été 1997. Ces rencontres ont permis de cerner les besoins d'infrastructure des universités, collèges, hôpitaux et autres établissements de recherche sans

Une programmation innovatrice

d'identifier les mécanismes de financement les mieux adaptés pour y répondre. En septembre 1997, un Livre vert contenant des propositions de programmes a fait l'objet d'une consultation nationale auprès des représentants des établissements de recherche, des associations académiques et d'affaires ainsi que des secteurs public et bénévole. Un programme révisé a été soumis pour approbation au conseil d'administration de la FCI à l'occasion de sa réunion inaugurale en décembre 1997.

La Fondation a adopté quatre mécanismes distincts pour appuyer l'établissement de nouvelles infrastructures ou la consolidation de celles déjà en place. La Fondation pourra souscrire en moyenne 40 p. cent de la totalité des coûts admissibles liés à un projet d'infrastructure de recherche; les autres fonds devront provenir de partenaires des secteurs public, privé et bénévole. Les demandes de financement devront mettre en valeur la qualité et l'aspect innovateur des travaux de recherche pouvant être effectués grâce à l'infrastructure. Elles devront également démontrer une utilisation judicieuse des ressources, l'existence de bénéfices potentiels aux résultats de la recherche, et la présence de partenaires prêts à contribuer des fonds de contrepartie. Pour avoir droit au financement, les établissements admissibles sont invités à soumettre un plan de développement stratégique de la recherche et de la formation de chercheurs. Les quatre mécanismes de financement de la FCI sont les suivants :

- Le Fonds d'innovation est le principal mécanisme de subvention de la Fondation. Il permet aux établissements admissibles, seuls ou en groupe, de renforcer leurs infrastructures de recherche dans des domaines prioritaires. Ce mécanisme permet aux chercheurs de réaliser des travaux à la fine pointe des connaissances, et encourage l'interdisciplinarité en appuyant des chercheurs de divers établissements ou secteurs.
- Les Installations régionales et nationales sont conçues pour encourager les établissements à se réunir en consortiums régionaux ou nationaux afin de planifier collectivement l'acquisition et le développement des infrastructures de recherche.

- Le Fonds de relève répond aux besoins en infrastructure des nouveaux membres du personnel universitaire dans des domaines essentiels au développement de la recherche dans les établissements.

- Le Fonds de développement de la recherche vise le même objectif que le Fonds d'innovation et le Fonds de relève, à la seule différence d'avoir été conçu en vue de consolider l'infrastructure de recherche des établissements qui, de 1994 à 1996, ont reçu moins de 1 p. cent de la totalité des subventions de recherche octroyées aux universités canadiennes. La date limite de réception des propositions pour le premier concours est le 1er mai 1998 pour le Fonds de relève, et le 1er juin 1998 pour le Fonds d'innovation et celui des Installations régionales et nationales. Les universités qui souhaitent se prévaloir du Fonds de développement de la recherche peuvent soumettre une demande en tout temps après le 1er mai 1998. Dans le cas des concours au Fonds d'innovation et aux Installations nationales et régionales, les établissements peuvent présenter des propositions dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- projets de moins de 350 000 \$; et
- projets de plus de 350 000 \$.

Dans le cas des projets dont le total des coûts admissibles est moins de 350 000 \$, les établissements devront soumettre une proposition complète. Des évaluateurs externes seront consultés au besoin et un comité d'évaluation multidisciplinaire recommandera les projets à retenir aux fins de financement. Pour les projets dont le total des coûts admissibles est plus de 350 000 \$, la FCI utilisera les sommaires de projets pour effectuer une présélection. Des évaluateurs externes et des comités multidisciplinaires évalueront les sommaires de projets en fonction des critères de la FCI et recommanderont à la FCI ceux qui devraient être admis à la deuxième étape du concours. Le processus d'évaluation sera fonction de la complexité et de la taille d'un projet. La décision finale relativement au choix des propositions incombera au conseil d'administration de la Fondation.

La FCI s'appuie largement sur la technologie Internet pour communiquer à ses clients des informations sur ses programmes et activités. La FCI innove en ayant recours aux nouvelles technologies pour diffuser de façon électronique la documentation sur son Programme et offrir une formule de demande électronique. Cette dernière a été rendue possible en partie grâce à une entente avec le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR), l'un des organismes subventionnaires québécois.

La création de la FCI reflète une vision

du Canada que nous pouvons réaliser - un

pays dont la force et la vitalité

émanent également de l'esprit, du talent

et de la créativité de nos gens.

Denis Gagnon, février 1998

L'une des caractéristiques de la FCI est le financement de projets d'infrastructure de recherche en partenariat avec les secteurs public, privé et bénévole. En vertu de l'entente de financement conclue avec le gouvernement fédéral, la FCI financera en moyenne 40 p. cent des coûts admissibles des projets sélectionnés. Les autres fonds nécessaires, soit

Bâtir les partenariats

60 p. cent, devront provenir de partenaires de financement.

Compte tenu de la relation étroite qui existe entre le financement de la recherche et celui des établissements de recherche sans but lucratif par les provinces, la FCI a reconnu l'importance de consulter les gouvernements provinciaux le plus tôt possible. À cet effet, la FCI a organisé une série de rencontres avec les représentants des gouvernements provinciaux pour discuter des mécanismes de financement de la Fondation et de l'évaluation des propositions. Ces rencontres ont également permis de discuter, dans les limites du mandat de la FCI, la meilleure façon d'assurer un maximum de flexibilité pour tenir compte des besoins et circonstances propres à chacune des provinces. Dès le mois de mars 1998, le Manitoba, l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Québec avaient établi des fonds pour s'assurer que les propositions soumises par les établissements dans ces provinces bénéficieraient d'un financement de contrepartie.

Au Manitoba, le gouvernement provincial a créé le **Fonds des innovations de développement durable** spécialement conçu pour servir de mécanisme de financement de contrepartie à celui de la FCI. Le fonds sera doté de 35 millions de dollars répartis sur 5 ans et appuiera 40 p. cent des coûts admissibles des projets d'infrastructure sélectionnés.

Le **Fonds ontarien d'encouragement à la recherche** – développement vise à réunir des fonds auprès d'autres sources, y compris auprès de l'industrie et de la FCI. Ce Fonds, qui pourrait atteindre 500 millions de dollars sur dix ans, a été annoncé dans le budget de 1997 du gouvernement ontarien. En vertu de ce programme, les coûts de fonctionnement et les coûts d'infrastructure sont admissibles.

En 1997, le gouvernement de l'Alberta a mis sur pied le « **Intellectual Infrastructure Partnership Program** » appelé à servir de programme complémentaire aux initiatives de la FCI. Au départ, le programme disposera de 45 millions de dollars répartis sur trois ans. Deux autres programmes, « **Alberta Research Excellence Envelope** » et « **Opportunity Fund of the Alberta Heritage Foundation for Medical Research** » ont également été désignés pour appuyer les propositions soumises à la FCI.

En Colombie-Britannique, le « **Science Council of B.C.** » et la « **B.C. Health Research Foundation** » ont mis sur pied des programmes totalisant 3,5 millions de dollars (respectivement 2,5 millions sur cinq ans et 1 million en 1998) pour appuyer les investissements dans les infrastructures de recherche dans des domaines d'importance stratégique pour la Colombie-Britannique.

Le gouvernement du Québec a également annoncé la création d'un programme sans plafond budgétaire précis pour égaler le niveau de contribution de 40 p. cent de la FCI. Le programme pourrait également contribuer aux coûts de fonctionnement dans le cas de propositions d'importance stratégique ou économique pour la province. En outre, un cadre de collaboration a été adopté en mars 1998 avec le gouvernement du Québec qui permettra de faire appel à l'expertise des organismes subventionnaires québécois pour le processus d'évaluation de la FCI.

D'autres provinces devraient annoncer leurs programmes respectifs en 1998-1999.

Les Canadiens et Canadiennes possèdent

les qualités voulues pour réussir au

XXI^e siècle. Nous partageons; nous sommes

instruits; nous accueillons favorablement

l'innovation et les idées nouvelles.

J. Keith Brimacombe, octobre 1997

Mesurer l'impact de la FCI

Compte tenu du mandat de cinq ans qui lui a été confié, la FCI a adopté comme principe directeur l'évaluation en temps réel de son rendement à diverses étapes clés de l'élaboration et de la mise en oeuvre de son programme. Cette approche permettra de déceler plus tôt les forces et les lacunes dans son mode de fonctionnement, et de mettre en oeuvre plus rapidement toute mesure corrective nécessaire.

Une consultation menée auprès d'un groupe de leaders d'opinion dans les secteurs public, privé et bénévole a permis d'élaborer un cadre préliminaire pour la mise en oeuvre d'un processus d'évaluation continue, plutôt qu'une formule en rétrospective. Cette consultation a permis d'identifier plusieurs points clés notamment :

- l'évaluation de la FCI en tant que modèle de financement de la recherche;
- l'élaboration et la mise en oeuvre du programme;
- les résultats dans l'obtention de fonds de contrepartie et de fonctionnement;
- l'impact de la FCI sur les établissements, les partenaires et les organismes subventionnaires; et
- l'impact de la FCI sur la capacité d'innovation du pays, sur la formation et le perfectionnement continu des chercheurs, sur les collaborations de recherche, et les impacts socio-économiques.



Quelques membres de l'équipe

(de gauche à droite)
M^{me} Vianon Harvey,
M^{me} Leon Deschê,
M^{me} Joanne Lawford,
et M^{me} Elaine Salmon.

Une approche novatrice à l'évaluation de projets

La FCI a adopté un instrument innovateur conçu au Canada pour faciliter l'évaluation des propositions d'infrastructure. La méthode ProGrid est un instrument d'aide à la prise de décision conçu à partir des critères d'évaluation et des valeurs de la Fondation. Selon cette méthode, les demandeurs procèdent à une auto-évaluation de leurs propositions, en identifient les avantages et les lacunes, et démontrent comment leurs projets s'inscrivent dans les objectifs et valeurs de la FCI. La méthode ProGrid contribuera à accélérer la prise de décision en permettant aux évaluateurs de se concentrer sur les propositions qui demandent à être discutées davantage. Elle permettra également d'évaluer des projets d'infrastructure qui diffèrent grandement sans pour autant entraîner une surcharge de travail. À l'issue de la première ronde des concours, la méthode ProGrid sera évaluée afin de s'assurer qu'elle correspond bien aux attentes.

Un engagement envers l'excellence administrative

La FCI entend maintenir les plus hautes normes d'excellence en gestion dans toutes ses activités. En tant que modèle innovateur de financement de l'infrastructure de recherche, la FCI jette de nouvelles bases en matière de réceptivité et d'ouverture dans toutes ses interactions avec les établissements de recherche.

Pour ce faire, la FCI a recruté une petite équipe d'administrateurs chevronnés qui possèdent une vaste expérience du milieu de la recherche au Canada et à l'étranger. À peine sept mois après avoir été établie par le gouvernement fédéral, la FCI a ainsi été en mesure d'annoncer la tenue de son premier concours en décembre 1997.

Fondation canadienne pour l'innovation

La Fondation canadienne pour l'innovation est une société autonome créée par le gouvernement fédéral afin de renforcer la capacité de recherche canadienne. La Fondation atteindra cet objectif en engageant des fonds au cours des cinq prochaines années dans le développement de l'infrastructure de recherche au Canada.

Le mandat de la Fondation est d'accroître la capacité des universités, des collèges, des hôpitaux et d'autres établissements sans but lucratif en vue d'effectuer de la recherche scientifique et du développement technologique (R et D) de calibre international. Afin d'assurer la mise en oeuvre de son mandat, la Fondation, en collaboration avec ses partenaires de financement, fournit des infrastructures de R et D qui :

- favorisent la croissance économique et la création d'emplois;
- permettent d'améliorer la santé, l'environnement et la qualité de vie;
- développent la capacité d'innovation;
- offrent un meilleur environnement pour la formation des jeunes Canadiens et Canadiennes qui désirent poursuivre des carrières en recherche;
- attirent et retiennent des chercheurs compétents au Canada;
- favorisent les réseaux et la collaboration entre les chercheurs;
- assurent l'utilisation optimale des infrastructures canadiennes en favorisant le partage entre les établissements.

La Fondation bénéficie d'un investissement initial du gouvernement fédéral de 800 millions de dollars. Ce capital et les intérêts courus permettront à la Fondation de verser en moyenne 180 millions de dollars annuellement durant cinq ans à des projets d'infrastructure de recherche. La Fondation concentrera ses investissements sur les principaux besoins dans les domaines de la santé, de l'environnement, des sciences et du génie. Le principe directeur de la Fondation sera d'investir en partenariat avec les secteurs privé et bénévole ainsi que les gouvernements provinciaux. On s'attend à ce que les contributions de la Fondation représentent environ 40 p. cent de l'ensemble des coûts admissibles sans jamais dépasser 50 p. cent par projet. Selon cette formule, la Fondation et ses partenaires devraient investir plus de 2 milliards de dollars.

Le conseil d'administration est composé de 15 représentants éminents des milieux de la recherche et des affaires. Le conseil d'administration est responsable d'adopter les politiques et les programmes de l'organisme et de décider de l'affectation des fonds. Huit de ces administrateurs ont été élus par les membres de la FCI, et six autres ont été nommés par le gouvernement du Canada. Le président du conseil siège également comme administrateur.

Le conseil d'administration rend compte aux 15 membres de la Fondation, dont le rôle est similaire à celui des actionnaires d'une société et qui sont responsables d'approuver les vérifications et les contrôles financiers de la Fondation. Le gouvernement fédéral a d'abord nommé six des 15 membres qui ont ensuite élu les neuf autres. Le ministre de l'Industrie informera le Parlement annuellement des activités de la FCI.

Chronologie de la Fondation canadienne pour l'innovation

1994-1997

L'Association des Universités et Collèges du Canada (AUCO) et d'autres regroupements entreprennent de démontrer le besoin aigu de renouvellement de l'infrastructure de recherche au Canada. Cet exercice de concertation conduit à la formation d'un organisme pour financer un gouvernement fédéral à l'automne 1996.

février 1997

Le gouvernement fédéral annonce, à l'occasion du dépôt de son budget, la création de la Fondation canadienne pour l'innovation. M. John R. Evans, est nommé président du conseil de la FCI.

mai 1997

Le Parlement vote une loi établissant la FCI. Nomination d'une équipe de mise en oeuvre composée de représentants des trois conseils subventionnaires fédéraux et d'Industrie Canada, et chargée de voir au lancement de la FCI nouvellement créée.

juin 1997

La FCI organise des rencontres avec les représentants du milieu de la recherche dans le but d'identifier les besoins d'infrastructure des universités, collèges, hôpitaux et autres établissements de recherche sans but lucratif.

juillet 1997

Ratification d'une entente de financement de 800 millions de dollars entre la FCI et le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral nomme six membres à la FCI.

août 1997

La FCI tient une consultation nationale auprès des représentants des milieux de la recherche, des affaires et des gouvernements provinciaux sur le programme proposé.

Bilan

Exercice terminé le 31 mars

1998
\$

États financiers

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Fondation canadienne pour l'innovation.

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation canadienne pour l'innovation au 31 mars 1998 et les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Fondation au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Ottawa, Canada
le 8 mai 1998
Ernst et Young
Comptables agréés

Actif	
Encaisse	354 013
Intérêt et autres débiteurs	14 584 768
Placements [note 2]	812 546 328
Charges payées d'avance	30 705
Immobilisations [note 3]	189 749
	827 705 563
Passif et actifs nets	
Créditeurs et charges à payer	106 526
Apports reportés [note 4]	827 409 288
Charges d'exercices futurs	189 749
Immobilisations	827 589 087
Engagements [note 6]	
Actifs nets	
	827 705 563

Voir les notes afférentes aux états financiers en page 15.

Chronologie de la Fondation canadienne pour l'innovation

septembre 1997

MM. J. Keith Beinaucoble et Denis Giguon sont nommés respectivement président/directeur général et premier vice-président de la FCI.
Nomination de neuf autres membres de la FCI.

novembre 1997

Nomination de 15 administrateurs au conseil d'administration de la FCI.

décembre 1997

Le conseil d'administration tient sa première réunion et approuve les mécanismes de financement ainsi que les critères d'admissibilité.
La FCI annonce la tenue de son premier concours.

janvier 1998

Le Conseil d'administration approuve les modalités et la méthode de présentation des demandes de projet et le processus d'évaluation.

février 1998

La FCI organise des séances d'information dans dix villes canadiennes, et des rencontres avec les représentants des gouvernements provinciaux.

mars 1998

La FCI complète les processus d'évaluation des demandes et de sélection des membres des comités d'évaluation en vue du premier concours dont les dates limites sont le 1er mai et le 1er juin 1998.

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars

	1998	\$
Produits		
Constatation des apports reportés liés aux activités de fonctionnement de la période en cours	1 584 023	
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	47 437	
	1 631 460	
Charges		
Générales et administratives	1 584 023	
Amortissement des immobilisations	47 437	
	1 631 460	
Excédent des produits sur les charges	—	

Voir les notes afférentes aux états financiers en page 15.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars

	1998	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	—	
Éléments hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	47 437	
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(47 437)	
Augmentation nette des apports reportés liés aux charges d'exercices futurs	827 409 288	
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement liée au fonctionnement	(14 508 947)	
	812 900 341	
Retrécies nettes liées aux activités de fonctionnement	812 900 341	
Activités de financement et d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(237 186)	
Augmentation des apports reportés liés aux immobilisations	237 186	
Acquisition nette de placements	(812 546 328)	
	(812 546 328)	
Sorties nettes liées aux activités de financement et d'investissement	(812 546 328)	
Augmentation nette de l'encaisse et des dépôts à terme représentant les liquidités à la fin de la période	354 013	

Voir les notes afférentes aux états financiers en page 15.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars
Généralités

La Fondation canadienne pour l'innovation (la Fondation) a été constituée en société en vertu de la Partie I de la Loi d'exécution du budget de 1997, le 25 avril 1997, dans le but de fournir un soutien financier pour la modernisation de l'infrastructure de la recherche dans les établissements d'enseignement postsecondaire et les hôpitaux de recherche au Canada, dans les domaines des sciences, du génie, de la santé et de l'environnement.

1. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus.

(a) Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui se composent de subventions gouvernementales et, possiblement, de dons d'autres provenances.

En vertu de la Loi d'exécution du budget de 1997 (la «loi»), la Fondation a reçu une subvention de 800 000 000 \$ du gouvernement du Canada, à laquelle s'ajoutent des intérêts courus de 964 384 \$, qui sera détenue, investie, gérée et déboursée en vertu de la loi et de l'accord de financement conclu entre la Fondation et le gouvernement du Canada. Ces fonds initiaux, de même que tout revenu de placement futur, serviront à octroyer des montants aux bénéficiaires admissibles et à payer les charges de fonctionnement ainsi que les acquisitions d'immobilisations de la Fondation conformément aux dispositions de la loi et

2. Placements

Les placements se composent des instruments financiers suivants :

	31 mars 1998	
	Coût	Valeur marchande
	\$	\$
Fonds du marché monétaire	102 133 634	102 076 498
Obligations	710 412 694	713 095 105
	812 546 328	815 171 603

aux conditions stipulées par l'accord de financement. La subvention initiale reçue et tout intérêt afférent futur gagné sur les montants investis seront reportés et constatés à titre de revenu au cours des périodes ultérieures au fur et à mesure que des dépenses seront engagées par la Fondation.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux équivalent au taux d'amortissement lié aux immobilisations correspondantes.

(b) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Les primes ou escomptes sont amortis sur la durée restante des placements. Si la valeur marchande des placements devient inférieure au coût, et que ce fléchissement de la valeur est considéré comme étant permanent, la valeur des placements est réduite à la valeur marchande.

(c) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations, s'il y a lieu, sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts afférents aux réparations et à l'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation ne permet plus à la Fondation de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en appliquant les taux annuels suivants :

Améliorations locatives Sur la durée du bail de 5 ans
20 %

Mobilier et autre matériel

3. Immobilisations

	31 mars 1998	
	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$
Améliorations locatives	22 542	4 508
Mobilier et autre matériel	214 644	42 929
	237 186	47 437
Amortissement cumulé		
Valeur comptable nette	189 749	

4. Apports reportés

(a) Charges d'exercices futurs :

Les apports reportés représentent des subventions affectées d'origine externe non dépensées relativement à l'octroi de subventions aux bénéficiaires admissibles et au paiement des charges de fonctionnement des exercices futurs.

	Coût
	\$
Solde au début de l'exercice	—
Plus montant reçu au cours de l'exercice	800 964 384
Plus revenu de placement afférent gagné	28 266 113
Moins montant constaté à titre de revenu au cours de l'exercice	(1 584 023)
Moins montant affecté à l'acquisition d'immobilisations au cours de l'exercice	(237 186)
Solde à la fin de l'exercice	827 409 298

(b) Immobilisations :

Les apports de capital reportés liés aux immobilisations représentent les montants non amortis des subventions affectées reçus et utilisés pour acquérir des immobilisations. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de revenu dans l'état des résultats de la même façon que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

	Coût
	\$
Solde au début de l'exercice	—
Subventions affectées utilisées pour acquérir des immobilisations au cours de l'exercice	237 186
Moins le montant amorti au revenu au cours de l'exercice	(47 437)
Solde à la fin de l'exercice	189 749

5. Apports affectés et actifs nets

Tous les actifs nets de la Fondation sont sujets à des affectations d'origine externe conformément aux exigences de la *Loi d'exécution du budget* de 1997 qui régit la Fondation et aux conditions de l'accord de financement conclu à cet égard entre la Fondation et le gouvernement du Canada. Le revenu de placement qui sera gagné sur la subvention reçue du gouvernement du Canada est également affecté. Par conséquent, la totalité des actifs nets de la Fondation sont reportés et constatés à titre de revenu au fur et à mesure que des dépenses sont engagées, ainsi, il n'y a jamais de solde d'actifs nets. Aucun état de l'évolution des actifs nets n'a été dressé étant donné qu'il n'apporterait pas d'information supplémentaire utile.

6. Engagements

La Fondation a signé en 1997 un contrat de location pour les locaux qu'elle occupe au 350, rue Albert, à Ottawa, pour une durée de cinq ans. La Fondation a également des contrats de location-exploitation pour son matériel informatique. Les loyers annuels minimums s'élèvent à environ 208 000 \$.

7. Régime de retraite

Les employés de la Fondation ont le choix d'adhérer au régime de retraite de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), régime à cotisations déterminées géré par Integra Capital Management. Les cotisations que l'employeur a versées au régime au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1998 ont totalisé 1 309 \$.

8. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse et des dépôts à terme, des débiteurs et des créditeurs ainsi que des charges à payer se rapprochent de leur juste valeur étant donné la période relativement courte d'ici l'échéance des instruments financiers. La juste valeur des placements dont l'échéance est plus longue, fondée sur le cours du marché à la fin de l'exercice, est indiquée à la note 2.

9. Situation fiscale

La Fondation est une entité non imposable aux termes du paragraphe 149(1)(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.